

# **CONDITIONS GENERALES et PARTICULIERES DE VENTE Office de Tourisme Intercommunautaire du Léon**

## **PRÉAMBULE**

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Léon, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et ses clients et viennent en complément des conditions générales de vente prévues aux Articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme. Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute acte d'achat effectué à compter de la date d'effet de ces conditions. L'acte d'achat implique une adhésion pleine et entière, sans aucune réserve, de l'acheteur, auxdites conditions particulières de vente. Concernant la billetterie, il est ici précisé que les billets demeurent la pleine et entière propriété de l'organisateur, de même lorsque l'Office de Tourisme intervient uniquement en qualité d'intermédiaire des Organismes / Fournisseurs de Billetterie et pour le compte de ces derniers. En conséquence, les présentes conditions particulières de vente ne concernent que les prestations de vente de billetterie et non l'événement lui-même.

## **Article 1 PRIX et PAIEMENT**

Le prix du produit ou de la prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client. Il correspond au prix du produit ou de la prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC). Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable. Pour certains partenaires de l'Office de Tourisme, des contremarques ou des bons d'échange seront remis à la place des billets : dans ce cas, il est nécessaire de consulter les informations particulières de retrait des billets en échange des contremarques, indiquées à l'achat des billets. Les billets de spectacles demeurent la propriété de l'organisateur de la manifestation jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix par l'Office de Tourisme.

## **Article 2 RESPONSABILITÉ DU CLIENT**

En cas de réservation en ligne sur le Site, il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, sont exactes et complètes. Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

## **Article 3 RESPONSABILITÉ DU VENDEUR**

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et

qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,

- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

#### Article 4 ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

#### Article 5 : ANNULATION, MODIFICATION, REMBOURSEMENT

Aucun produit ou billet ne sera remboursé en cas de vol, de perte et ne pourra de même être ni repris ni échangé sauf en cas d'annulation de l'événement et de décision de remboursement par l'organisateur. En cas d'annulation du spectacle ou de décision de remboursement par l'organisateur, seul le prix du billet sera remboursé. Dans tous les cas, aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera ni remboursé, ni dédommagé. Il est précisé que tout billet acheté ne pourra faire l'objet d'un remboursement, même dans l'hypothèse où le billet n'aurait pas été utilisé par le client, hors cas d'annulation dans les conditions ci-dessus visées.

#### Article 8 DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires. Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité, accessible à l'adresse suivante : <https://www.roscoff-tourisme.com/fr/outils/politique-de-confidentialite> et sur demande auprès du Vendeur.

#### Article 9 USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

#### Article 10 DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français. IDENTITE DU VENDEUR – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIERE Office de tourisme intercommunautaire du Léon CC HAUTLEON COMMUNAUTE 29 RUE DES CARMES 29250 SAINT-POL-DE-LÉON Immatriculation : n° IM029 21 00 02 (valable jusqu'au 27/07/2024)

Contrat d'assurance RC PRO N° 270167/K auprès de la SMACL ASSURANCES Garantie  
financière de 30 000 € auprès de Groupama Assurance-crédit & caution (contrat N° 4000716070/1)  
SIRET N° 200 067 072 00070 APE 7990Z forme juridique SPIC